



## Les grilles du 1<sup>er</sup> degré

**LE PREMIER DEGRÉ COMMUN**, également appelé **degré d'observation** est l'orientation prise par tous les élèves issus de l'enseignement primaire possédant le **Certificat d'Etudes de Base (C.E.B.)**.

À ce niveau, les grilles proposées sont composées d'une **FORMATION COMMUNE**, définie par la législation et identique pour tous les élèves du 1<sup>er</sup> degré en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette formation commune comporte **28 périodes hebdomadaires**.

Les élèves font ensuite le choix de **4 périodes d'ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES** en fonction de leurs aspirations personnelles ou de leurs intérêts.

Après mûre réflexion et afin de permettre à chacun de s'initier aux langues anciennes, nous avons opté **EN 1<sup>ÈRE</sup> ANNÉE** pour des combinaisons d'options comportant toutes **deux périodes de latin** accompagnées des activités complémentaires suivantes :

- Soit théâtre et expression dramatique (**à raison de deux périodes**) ;
- Soit informatique<sup>1</sup> (**à raison de deux périodes**) ;
- Soit éducation au respect de l'environnement (**à raison d'une période**) **ET** Initiation à la vie économique et sociale (**à raison d'une période**).

**EN 2<sup>E</sup> ANNÉE COMMUNE**, les activités complémentaires demeurent identiques à celle de première, mais nous y ajoutons la possibilité pour les élèves qui le désirent d'opter pour le latin à raison de **4 périodes hebdomadaires (parmi lesquelles une période est consacrée à l'initiation à la culture antique)**. En effet, il nous a semblé plus sensé d'offrir cette opportunité à nos élèves après qu'ils aient eu l'occasion de s'initier à la pratique du latin.

Avec cette offre d'activités, nous voulons permettre à chaque élève de poser un choix en fonction de ses aspirations personnelles et/ou de ses centres d'intérêt.

Enfin, afin de soutenir les élèves **qui en ont besoin**, nous mettons en place une période de remédiations en Mathématique et une autre en Néerlandais.

<sup>1</sup> L'objectif poursuivi par cette activité est d'initier les élèves à l'utilisation d'outils informatiques susceptibles de les aider à améliorer leurs méthodes de travail, leurs aptitudes de recherche et par voie de conséquence, de les rendre plus performants dans l'acquisition des savoirs ainsi que des savoir-faire.



## Les grilles du 1<sup>er</sup> degré

	1 <sup>re</sup> COMMUNE			2 <sup>e</sup> COMMUNE			
	I	II	III	IV	V	VI	VII
<b>Formation Commune</b>							
Cours philosophiques	1	1	1	1	1	1	1
Éducation à la Philosophie et à la Citoyenneté	1	1	1	1	1	1	1
Français	6	6	6	5	5	5	5
Mathématique	4	4	4	5	5	5	5
Néerlandais	4	4	4	4	4	4	4
Histoire	2	2	2	2	2	2	2
Géographie	2	2	2	2	2	2	2
Sciences	3	3	3	3	3	3	3
Éducation par la technologie	1	1	1	1	1	1	1
Éducation physique	3	3	3	3	3	3	3
Éducation plastique et/ou musicale	1	1	1	1	1	1	1
<b>Remédiations</b>							
Remédiations en Mathématique	1	1	1	1	1	1	1
Remédiations en Néerlandais	1	1	1	1	1	1	1
<b>Formation optionnelle</b>							
Latin	2	2	2	3	2	2	2
Initiation à la culture antique				1			
Théâtre et expression dramatique	2				2		
Informatique (outils de soutien aux apprentissages)		2				2	
Éducation au respect de l'environnement			1				1
Initiation à la vie économique et sociale			1				1
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>	<b>34</b>	<b>34</b>	<b>34</b>	<b>34</b>	<b>34</b>	<b>34</b>



## Les grilles du 1<sup>er</sup> degré

### ANNÉE SUPPLÉMENTAIRE organisée au terme de la 2<sup>e</sup> année commune<sup>2</sup>

Au premier degré, les élèves ont deux années pour acquérir les compétences attendues au terme du degré.

Néanmoins, les dispositions décrétales relatives à l'organisation du premier degré de l'enseignement secondaire prévoient qu'une année supplémentaire peut être organisée au bénéfice des élèves qui, au terme de la 2<sup>e</sup> année commune, éprouvent des difficultés telles qu'une année supplémentaire au premier degré s'avère indispensable pour leur permettre d'atteindre la maîtrise des socles de compétences visées à la fin de la troisième étape du continuum pédagogique.

L'ATHÉNÉE ROYAL DE WOLUWÉ-SAINT-PIERRE "CROMMELYNCK" a fait le choix de n'accueillir, en **2<sup>e</sup> année supplémentaire**, que les élèves ayant fréquenté l'établissement au premier degré.

Pour tout élève orienté vers l'année supplémentaire au terme du 1<sup>er</sup> degré, le Conseil de classe rédige un **Plan Individuel d'Apprentissage** (P.I.A.) qui définit, notamment, la grille-horaire hebdomadaire suivie par l'élève.

Cette dernière est donc **individualisée** en fonction des difficultés particulières d'apprentissage ou des besoins spécifiques de l'élève. Elle doit aussi favoriser le développement des compétences qui ne présentent pas de difficultés et la construction d'un projet d'orientation scolaire positive.

Afin de préparer efficacement **les élèves de 2<sup>e</sup> année supplémentaire** au 2<sup>e</sup> degré (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années), il a été décidé que les élèves **pourront**, dans le cadre de leur P.I.A., avec l'accord du Conseil de classe et selon les convergences offertes par les horaires, **assister à certaines heures aux cours de 3<sup>e</sup> année** et ainsi anticiper les contenus de 3<sup>e</sup> année dans les disciplines pour lesquelles les compétences du 1<sup>er</sup> degré sont d'ores et déjà atteintes. **Il s'agit d'une approche novatrice qui vise à capitaliser et valoriser les réussites de l'élève au lieu de les ignorer !**

<sup>2</sup> Décret du 30 juin 2006 relatif à l'organisation pédagogique du 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement secondaire, art. 13 à 15.



## Les grilles du 1<sup>er</sup> degré

**2e  
SUPPLEMENTAIRE**

**VIII**

### Formation Commune

Cours philosophiques	1
Éducation à la Philosophie et à la Citoyenneté	1
Education physique	3

### Activités au choix

*en fonction du Plan Individuel  
d'Apprentissage*

Français	5
Mathématique	5
Néerlandais	4
Histoire	2
Géographie	2
Initiation scientifique	3
Education par la technologie	1
Activités spécifiques de soutien	6
<b>TOTAL</b>	<b>33</b>



## Formulaire choix de la grille d'option au 1<sup>er</sup> degré

Je soussigné(e) ....., parent ou personne investie de l'autorité parentale, à l'égard de (1)....., élève de (2).....

déclare avoir pris connaissance du contenu relatif aux grilles d'options organisées au 1<sup>er</sup> degré pour l'année scolaire 2017-2018 et avoir choisi pour l'élève précité :

Soit (3) :

**EN 1<sup>ÈRE</sup> ANNÉE COMMUNE :**

- La grille I
- La grille II
- La grille III

**EN 2<sup>E</sup> ANNÉE COMMUNE :**

- La grille IV
- La grille V
- La grille VI
- La grille VII

Fait à ....., le ...../...../..... (4)

Signature des parents ou de la personne responsable :

**À REMETTRE POUR LE VENDREDI 8 SEPTEMBRE AU PLUS TARD !**

- (1) Nom et prénom de l'élève, le cas échéant
- (2) Classe fréquentée et désignation de l'établissement (année scolaire en cours)
- (3) Cocher la grille choisie (Une seule)
- (4) Lieu et date